

2023

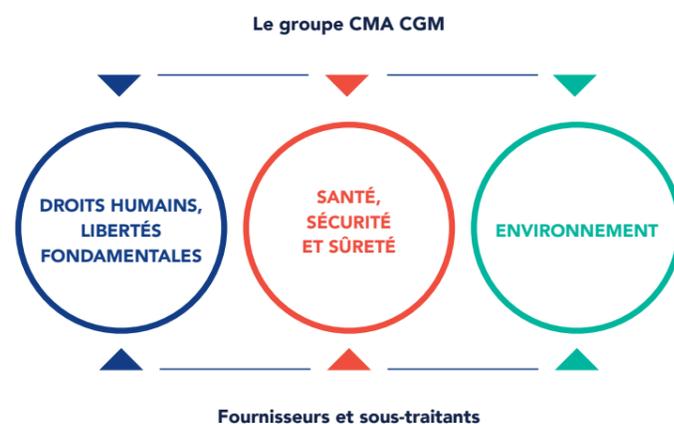
Plan de vigilance

GROUPE CMA CGM



Loi française SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

Adoptée en mars 2017, la loi française sur le devoir de vigilance a introduit un nouveau cadre juridique imposant aux sociétés éligibles, comme le Groupe CMA CGM, de publier un plan de vigilance et de rendre compte des actions qui ont été mises en œuvre en conformité avec ce plan. Au-delà des obligations prévues par la loi, le Groupe a pour objectif d'établir un plan de vigilance en cohérence avec ses engagements éthiques, sociaux et environnementaux.



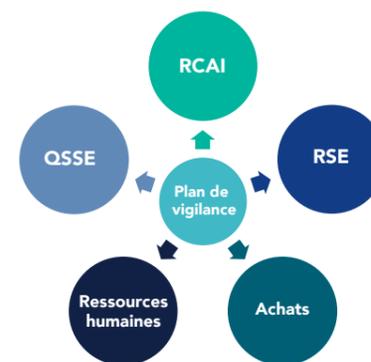
LA LOI EXIGE LA MISE EN ŒUVRE DE CINQ MESURES :



Champ d'application et approche globale

1. GOUVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE

Plusieurs directions participent à la mise en œuvre du plan à travers une démarche transversale (Risque, Conformité et Audit, RSE, Achats, Ressources Humaines, QSSE), définissant des directives Groupe et permettant d'harmoniser les standards au sein des différentes filiales du Groupe.



- Activités ports et terminaux (CMA CGM Terminals, Terminal Link)
- Activités de bureau : siège, filiales et réseau d'agences.

La gouvernance du devoir de vigilance intègre progressivement toutes les activités et les filiales du Groupe, y compris celles récemment acquises.

Outre ses activités, le plan cherche à prendre en compte les activités des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies.

Les informations portant sur les relations que le Groupe CMA CGM entretient avec les parties prenantes externes, et celles mentionnées dans le présent plan, sont disponibles sur notre site Corporate et dans le Rapport RSE 2023.

3. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2023

En 2023, le Groupe a continué d'étendre et de renforcer l'application du devoir de vigilance. Ses principales réalisations en la matière sont les suivantes :

- Une mise à jour de la cartographie consolidée des risques RSE Groupe. L'approche se structure autour des trois piliers stratégiques de la RSE : « L'humain au cœur de nos actions », « Agir pour la planète », « Agir pour un commerce responsable », et intègre la notion d'indicateurs de risques pour un suivi plus précis de ces derniers.
- Le suivi continu des cartographies des risques spécifiques au domaine QSSE (Qualité, Santé, Sécurité, Environnement) couvrant l'ensemble des activités. Une approche ascendante a été utilisée, identifiant les principaux scénarios de risques et les plans d'atténuation ainsi que les indicateurs de risques clés associés.
- La poursuite d'une organisation de gestion de crise Groupe, qui prépare et coordonne les actions à mener en cas de manifestation d'un risque.
- La mission confiée à un cabinet de conseil international en développement durable de mener une évaluation de l'impact du Groupe

sur les droits humains (Rapport sur les Droits Humains), impliquant des parties prenantes externes (dont des ONG), et de produire un rapport contenant (i) une cartographie des risques, permettant à CMA CGM d'examiner les impacts négatifs sur les droits humains applicables à ses activités et à celles de sa chaîne d'approvisionnement, et (ii) des actions recommandées pour atténuer le risque d'impacts négatifs sur les droits humains et prévenir de tels impacts.

- Le renforcement de la due diligence, que CMA CGM exerce avec ses fournisseurs et sous-traitants, via un nouveau logiciel d'évaluation des tiers, déployé dans le cadre de la politique d'Achats Responsables du Groupe.
- Une amélioration de son dispositif d'alerte éthique et conformité.

En 2024, le Groupe continuera d'étendre la couverture d'évaluation des risques, mais aussi à définir de nouveaux indicateurs de risques, tout en pilotant l'univers de risques existant et en renforçant les ressources de gestion des risques.

Au regard des résultats du Rapport sur les Droits Humains, finalisé en novembre 2023, le Groupe élabore une « feuille de route sur les droits humains ». Elle comprend une série de mesures visant à renforcer ses procédures d'évaluation des impacts négatifs réels ou potentiels de ses activités, et celles des fournisseurs/sous-traitants avec lesquels le Groupe entretient une relation commerciale établie, ses actions pour atténuer le risque de tels impacts ou pour prévenir les impacts réels, son dispositif d'alerte et son suivi des mesures mises en œuvre dans le cadre de sa politique de devoir de vigilance et de l'efficacité de ces mesures. Ces dernières seront ensuite mises en œuvre pour améliorer la gestion des questions relatives aux droits humains.

Ces directives et l'harmonisation des standards sont appliquées dans le cadre des trois domaines d'application de la loi et utilisées pour évaluer et gérer les risques et les impacts au sein des activités du Groupe et de sa chaîne d'approvisionnement.

2. APPLICATION DU DEVOIR DE VIGILANCE DANS L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le devoir de vigilance s'applique à la société mère de CMA CGM, à toutes les filiales qu'elle contrôle directement ou indirectement (telles que définies par l'article L. 233-16 du Code de commerce), et dans tous les secteurs d'activité du Groupe CMA CGM.

Les activités concernées par ce plan sont les suivantes :

- Activité maritime : navires opérés en propriété (CMA SHIPS)
- Activités terrestres et logistiques : CEVA Logistics, entrepôts dédiés au transport terrestre (CCIS) et intermodalité
- Activités fret aérien (CMA CGM Air Cargo)

MESURE N°1 : LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Les risques liés à la santé, la sécurité, l'environnement, l'éthique et la conformité sont pris en considération lors de chaque cartographie des risques (nouvelles ou mises à jour de cartographies existantes) réalisée par la Direction Risques du Groupe et dans les plans d'action associés. Les cartographies peuvent être transverses, fonctionnelles, au niveau d'une entité ou de la région. À titre d'exemples, les risques liés à la sécurité à bord de nos navires ou lors d'opérations à terre, la piraterie ou les rejets accidentels d'hydrocarbures, peuvent être considérés.

Des cartographies des risques spécifiques sont élaborées et régulièrement évaluées pour chaque domaine d'achat (tels que l'affrètement de navires, soutage de carburant, transport sous-traité pour les activités intermodales, etc.) et incluent une évaluation de leur conformité aux réglementations RSE.

Comme mentionné dans le paragraphe précédent, la cartographie des risques RSE du Groupe a été mise à jour en 2023. Vous trouverez de plus amples informations dans la section dédié du Rapport RSE 2023 : « Risques non – financiers ».

Le Groupe CMA CGM a mené une analyse des risques climatiques sur environ 500 sites, en étudiant leur exposition aux 28 aléas climatiques définis par la taxonomie de l'Union Européenne, selon trois scénarios et trois horizons temporels du GIEC. Les projections à court terme indiquent

que tous les sites connaîtront des hausses de température, 54 % seront soumis à un stress hydrique important et plus de 30 % seront exposés à des événements climatiques extrêmes (incendies de forêt, cyclones, inondations par exemple). En coupant les données d'exposition avec des informations internes, les sites les plus vulnérables ont été identifiés, parmi lesquels 1/3 ont déjà connu des événements climatiques majeurs ayant occasionné des impacts financiers significatifs. Certains sites ont déjà mis en place des mesures d'adaptation, telles que l'élévation de matériels sensibles pour minimiser les dommages causés par les inondations. Une analyse approfondie sera nécessaire afin d'identifier et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation visant à accroître la résilience du site face à des événements climatiques extrêmes.

Afin d'élargir la couverture des risques sur les sujets du devoir de vigilance, CMA CGM a fait réaliser, par un cabinet de conseil spécialisé, une évaluation des impacts sur les droits humains, en prenant en compte :

(i) Les opérations, les effectifs et la chaîne de valeur de CMA CGM, ainsi que leur empreinte mondiale ;

(ii) Les recherches sur les secteurs du transport et de la logistique et sur les impacts négatifs sur les droits humains qui y sont associés ;

(iii) Des entretiens conduits en interne avec des fonctions supports et

équipes opérationnelles concernées, des responsables locaux et avec des organisations externes (y compris des ONG).

En se basant sur toutes les informations recueillies, les principaux détenteurs de droits et parties prenantes de CMA CGM ont été identifiés et une liste d'impacts négatifs sur les droits humains applicables à l'entreprise et à sa chaîne de valeur a été élaborée.

Afin de finaliser la cartographie des risques, ces impacts ont été évalués et classés en fonction des critères d'évaluation suivants (basés sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) :

- 1) La gravité des impacts et la probabilité d'impacts pour les détenteurs de droits concernés ;
- 2) La capacité de CMA CGM à gérer les impacts selon le niveau d'attribution (« cause », « contribution » ou « lien direct ») ; et
- 3) Les moyens de CMA CGM pour influencer sur les résultats.

Le Groupe prévoit de réaliser une cartographie des risques spécifique aux droits humains au sein de sa chaîne de valeur, dans le cadre de la « feuille de route sur les droits humains » mentionnée précédemment.

MESURE N°2 : LES PROCÉDURES D'ÉVALUATION

Parallèlement aux cartographies des risques, le Groupe CMA CGM met en place des procédures d'évaluation régulière de ses filiales, sous-traitants et fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient une relation commerciale établie, afin d'identifier et déployer des solutions aux risques et aux impacts identifiés. La liste suivante n'est pas exhaustive.

NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Depuis 2019, le Groupe est membre du Pacte Mondial des Nations Unies dont neuf des dix principes sont directement liés aux sujets du devoir de vigilance.

Chaque année, le Groupe est évalué par l'agence de notation EcoVadis. En 2023, le Groupe a obtenu une note de 75/100 et se place ainsi dans les 3 % des sociétés les mieux notées. Cette note démontre l'engagement de CMA CGM en matière de RSE et de ses actions sur les quatre thématiques d'Ecovadis faisant écho au champ d'application du devoir de vigilance.

EcoVadis réalise une analyse complémentaire à partir d'une base de données issues de plus de 100 000 sources fournies par des parties prenantes externes (médias, gouvernements, syndicats, ONG et réseaux d'entreprises). L'objectif est de collecter des informations positives et négatives sur les performances des entreprises en matière de conditions de travail, d'environnement, d'achats responsables et d'éthique. En cas d'observation significative et caractérisée (amende, sanction ou condamnation) le score de chaque thématique s'en trouverait affecté négativement. En cas de sanctions sur les sujets couverts par le devoir de vigilance, le Groupe mettrait en place un plan d'action correctif adapté, incluant si nécessaire la révision et la mise à jour de ce plan.

ÉVALUATION DES CERTIFICATIONS

Afin d'assurer une gestion des risques adaptée, le Groupe met en œuvre plusieurs procédures d'évaluation répondant à des normes de certification internationales telles que ISO 9001

(qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité), et SMC (Safety Management Certificate) pour ses activités.

- Activités maritimes : 100 % des activités maritimes sont certifiées ISO 9001 et ISO 14001.
- Ports et terminaux : 35 % des ports et terminaux sont certifiés ISO 9001, 31 % sont certifiés ISO 14001 et 35 % sont certifiés ISO 45001.
- Activités terrestres et CEVA Logistics : 73 % des infrastructures CEVA Logistics sont certifiées ISO 9001, 52 % sont certifiées ISO 14001 et 41 % sont certifiées ISO 45001. Continental Rail est certifié ISO 9001 et ISO 45001. 3 % des entrepôts dédiés au transport terrestre (CCIS) sont certifiés ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

Les audits réalisés dans le cadre des renouvellements de certification permettent d'identifier les risques les plus élevés d'un point de vue RSE et de hiérarchiser les actions correctives du Groupe.

En octobre 2023, CMA CGM a obtenu le label Green Marine Europe. Cette certification environnementale destinée à l'industrie maritime offre un cadre détaillé pour mesurer et réduire l'empreinte environnementale de nos activités maritimes. Le Groupe CMA CGM publie ses résultats et participe également aux groupes de travail dédiés à l'évolution des indicateurs.

AUDITS INTERNES

En 2023, la Direction de l'Audit interne du Groupe a réalisé 87 missions dans 60 pays pour vérifier le respect des règles applicables dans l'entreprise. La Direction s'assure que les dispositions organisationnelles et opérationnelles ont été établies, diffusées, comprises et appliquées, identifie les axes d'amélioration et émet des recommandations. En fonction du périmètre couvert par les audits, une ou plusieurs dimensions du devoir de vigilance peuvent être abordées.

CMA SHIPS réalise des audits internes et confie à un organisme tiers les audits externes de la QSSE de ses navires, normalisé selon une liste de points de contrôle. En complément de ces audits, CMA SHIPS évalue

hebdomadairement l'état de chaque navire et en communique les résultats à la Direction.

ÉVALUATION DE LA DUE DILIGENCE CHEZ CEVA LOGISTICS

Dans le cadre de son programme d'éthique et de conformité, le département Éthique et Conformité (E&C) de CEVA Logistics réalise des contrôles portant sur plusieurs domaines réglementaires :

- En collaboration avec une équipe de professionnels du droit et de la conformité au niveau mondial et régional, le Chief Compliance Officer de CEVA Logistics assure la mise en œuvre du programme d'éthique et de conformité : lutte contre la corruption, conformité réglementaire, enquêtes de conformité des entreprises, droit de la concurrence, confidentialité des données, conformité commerciale (sanctions et contrôles à l'exportation), gestion des risques liés aux tiers.
- Le département E&C a intégré le Programme de Conformité sur les Droits Humains (HRCP) dans ses revues de conformité pour identifier et contrôler les risques liés à la traite des êtres humains et au travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement mondiale.
- CEVA Logistics couvre les risques de corruption, y compris la traite des êtres humains, dans le cadre de son programme d'évaluation des tiers. Cela a permis à CEVA Logistics de mieux identifier les risques et comprendre comment ses fournisseurs/sous-traitants à haut risque les traitent.
- CEVA Logistics déploie également une politique mondiale de « screening » qui permet de voir si des tierces parties sont visées par des sanctions économiques ou si elles ont violé des droits humains.

ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Les exigences réglementaires liées aux lois Sapin II (n° 2016-1691) et au devoir de vigilance ont été prises en compte dans les processus suivants.

Nouveaux fournisseurs et sous-traitants (pas de contrat existant)

En 2023, le Groupe CMA CGM a mis en place un processus de qualification des fournisseurs et sous-traitants, qui couvre toutes les questions liées à la Responsabilité Sociétale des Entreprises, à la Conformité, au Droit et à la Finance. Ce processus vise à qualifier les fournisseurs/sous-traitants, à élaborer et à suivre un plan de progrès pour s'aligner sur les politiques de CMA CGM. Il peut également suspendre une collaboration contractuelle si des risques élevés sont identifiés. Le processus de qualification est basé sur les données fournies par le fournisseur/sous-traitant et d'autres données, telles que la zone géographique ou l'activité du fournisseur/sous-traitant.

Grâce à ce processus, le Groupe a renforcé et amélioré sa capacité à détecter les fournisseurs/sous-traitants non conformes, notamment en matière de droits humains.

Un plan d'atténuation, en fonction du niveau de risque identifié pour chaque critère, a été formalisé par des experts internes (Conformité, RSE, et Finance) pour accompagner la direction des Achats dans la mise en œuvre de plans d'action correctifs adaptés.

CEVA Logistics a lancé en 2023 la phase pilote de son processus de qualification fournisseurs. Fortement aligné sur les pratiques de CMA CGM, ce processus comprend la préqualification de tous les nouveaux fournisseurs/sous-traitants significatifs aux risques liés à l'éthique et à la conformité, à la finance et à la RSE.

MESURE N°3 : DES ACTIONS ADAPTÉES

Pour chaque activité et chaque catégorie de risque, un plan d'action est défini. Les éléments suivants sont mis à jour chaque année :

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les objectifs et les mesures clés en matière de santé et de sécurité au sein de nos opérations et de nos filiales sont présentés dans le Rapport RSE 2023 (chapitre 5).

CEVA Logistics envoie un questionnaire ad hoc à l'ensemble des fournisseurs/sous-traitants qualifiés comme étant « à haut risque ». Sur la base des données obtenues, le risque est considéré comme limité ou inacceptable. Pour cette dernière catégorie, une action corrective est déterminée par CEVA Logistics et les fournisseurs/sous-traitants et fera l'objet d'un suivi périodique pendant toute la durée de la relation commerciale.

CEVA Logistics prévoit de déployer un outil informatique dédié en 2024 afin de renforcer et d'automatiser le contrôle et le suivi de ses fournisseurs/sous-traitants.

Enfin, CEVA Logistics a développé l'évaluation de la performance RSE de ses transporteurs. Prévue pour 2024, l'objectif est de s'assurer que CEVA Logistics travaille avec des sous-traitants activement engagés dans des initiatives RSE.

Fournisseurs/sous-traitants existants

Le Groupe CMA CGM applique son nouveau processus d'évaluation aux fournisseurs/sous-traitants existants.

En 2024, CEVA appliquera progressivement son processus de qualification aux fournisseurs/sous-traitants existants. En raison du volume extrêmement élevé de fournisseurs/sous-traitants, la qualification concernera d'abord ceux associés aux risques et aux niveaux de dépenses les plus importants.

La gestion des risques liés à la santé et la sécurité est un processus d'amélioration continue au sein du Groupe CMA CGM. Elle s'appuie sur des systèmes de sécurité robustes, des certifications et des outils de suivi, et déploie une culture de la sécurité. Elle implique quotidiennement tous les acteurs, allant de la Direction générale aux navigants et au personnel opérationnel, sous la direction du Comité de Prévention des Accidents (Accident Prevention Committee ou APC). Celui-ci a la charge d'assurer le

PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL

Le Groupe CMA CGM participe à divers groupes de travail coopératifs tels que ceux du Pacte mondial des Nations Unies, du Clean Cargo Working Group, du réseau Maritime Anti-Corruption Network, du Container Ships Safety Program, du dispositif Cargo Incident Notification System et de l'initiative Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy. CEVA Logistics est également membre fondateur de Sustainable Air Freight Alliance (SAFA). Ces groupes de travail et organisations inter-entreprises ont pour but le partage de problématiques et de bonnes pratiques visant une amélioration continue tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

CEVA est également membre de la Sustainable Freight Buyers Alliance, une initiative collaborative du Smart Freight Centre créée pour soutenir la décarbonation de la chaîne de valeur du transport.

DROITS HUMAINS

CMA CGM souhaite utiliser les résultats du Rapport sur les Droits Humains précédemment mentionné afin d'améliorer les audits internes, les enquêtes et les procédures d'évaluation de ses filiales, fournisseurs et sous-traitants en matière de droits humains. Ces améliorations (ainsi que d'autres recommandées par le cabinet de conseil spécialisé) seront intégrées dans la « feuille de route des droits humains » mentionnée précédemment.

retour d'expérience des investigations sur les accidents et de développer les stratégies de prévention afin d'améliorer les niveaux de sécurité. Sur le périmètre CMA CGM, des équipes QSSE dédiées sont responsables des activités suivantes : maritime, terminaux et terrestre.

Le Groupe CMA CGM s'est fixé pour priorité de centraliser la gestion des situations de crise afin d'assurer une réponse adéquate et une réactivité immédiate adaptée à chaque situation.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la cartographie des risques Groupe.

Afin de réduire les risques liés à la santé et la sécurité de nos collaborateurs, le Groupe dispose d'un programme Safety-First, d'un plan d'action de bien-être des navigants, de plusieurs outils numériques et d'échanges de bonnes pratiques, de formations adaptées, etc. Un accord relatif à la mesure et au suivi des risques psychosociaux a été conclu afin de pouvoir mieux les prévenir. Pour améliorer la qualité de vie et le bien-être à bord, un plan d'action en 10 axes a été mis en place. Plusieurs départements et représentants du personnel navigant travaillent ensemble pour mettre en œuvre le plan d'action. Il existe également une plateforme de suivi des voyages d'affaires de tous les employés dans le monde.

Outre ces mesures, le Groupe dispense une formation « Leadership in Safety » auprès des responsables QSSE de l'activité maritime et aux officiers. Cette formation est proposée aux responsables QSSE des sites terrestres (terminaux).

Pour renforcer sa culture de la sécurité, le groupe CMA CGM a dévoilé en 2023 sa « Safety Vision ». Celle-ci repose sur trois axes fondamentaux :

PENSER (I THINK) à l'équipement, aux procédures, aux tâches qui incombent, aux principaux risques et principales préoccupations.

ÉCHANGER (I TALK) dans le respect pour assurer un environnement de travail sûr, prévenir les situations dangereuses et partager toute préoccupation.

AGIR (I ACT) en toute sécurité en permanence pour incarner et promouvoir des comportements exemplaires. Toute action encourage les autres à adopter ou à maintenir des compétences de haut niveau.

Cette vision traduit de manière concrète et communicative la politique interne du Groupe en matière de sécurité, qui s'adresse à tous les niveaux hiérarchiques, sur tous les périmètres concernés (CMA TERMINALS, TERMINAL LINK, CCIS, CMA CGM, AIRCARGO, CMA SHIPS, APL, ANL, CNC, CONTAINERSHIPS, MERCOSUL LINE). Pour promouvoir cette vision, des ateliers et des actions de sensibilisation

sont mis en place à tous les niveaux et le projet va continuer à se développer dans les prochaines années.

La politique QSSE de CEVA Logistics couvre toutes les dimensions, toutes les activités et tous les pays d'implantation du Groupe. Les lieux de travail sont conformes à toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail ainsi qu'aux standards internes et externes. Il est demandé aux employés et sous-traitants de respecter ces lois et standards dans leurs tâches quotidiennes.

CEVA Logistics a amélioré le bien-être de ses employés grâce à une collaboration étroite entre les départements RH et Santé - Sécurité et grâce au partenariat avec un réseau d'assurance santé. Les bureaux régionaux ont ainsi bénéficié d'une palette diversifiée de services de prévention.

En ce qui concerne les fournisseurs/sous-traitants, la Charte partenaire comprend une clause exigeant le respect des réglementations locales en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi que la mise en œuvre de systèmes de gestion adéquats. Selon le type de produits et de services achetés, des clauses spécifiques peuvent être insérées dans les contrats.

DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Les objectifs et les mesures clés en matière de droits humains au sein de nos activités et de nos filiales sont présentés dans le Rapport RSE 2023 (chapitre 5).

Le Groupe respecte les droits humains et offre les meilleures conditions de travail possibles (p.ex. horaires de travail, pauses, congés, rémunération contractuelle). Le Groupe garantit une protection sociale de tous ses collaborateurs dans le monde.

Le Groupe CMA CGM s'engage à respecter les droits humains mondialement reconnus conformément aux normes internationales suivantes :

- Charte internationale des droits de l'homme (Déclaration universelle des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et Pacte international relatif aux droits civils et politiques).

- Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et aux conventions connexes.
- La Convention du Travail Maritime qui énonce les droits fondamentaux tels que la garantie de conditions de vie et de travail décentes.

Exemples d'actions d'atténuation/de prévention (en matière de droits humains)

Chaque fournisseur, sous-traitant ou partenaire commercial est tenu de respecter les normes internationalement reconnues en matière de droits humains, tel qu'exigé dans la Charte partenaire, que tous les fournisseurs et sous-traitants du Groupe sont tenus de signer.

Le HRCP établi par CEVA Logistics se base sur une approche par les risques et vise à mettre un terme à la traite des êtres humains, et à garantir le respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des réglementations américaines et de la loi britannique sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act). Le programme énonce clairement les attentes et les normes en matière de pratiques commerciales éthiques pour ses employés, ses clients et ses fournisseurs/sous-traitants. Ces normes et objectifs sont intégrées dans les clauses de conformité, faisant partie de l'évaluation des risques des tiers et dans des processus de due diligence associés.

Chaque année, les employés de CEVA Logistics suivent une formation en ligne sur l'éthique et la conformité axée sur la sensibilisation et l'identification des signaux d'alerte, le signalement des pratiques corruptives, illégales et contraires à l'éthique. En complément de la formation proposée par le Groupe CMA CGM, les collaborateurs de CEVA Logistics bénéficient d'un e-learning obligatoire sur le One CEVA Code (code de conduite des affaires de CEVA Logistics), et d'un ensemble de formations sur mesure, destinées à évaluer les risques ciblant les collaborateurs les plus exposés ; l'objectif étant de garantir la maturité, l'expertise et la conformité de l'entreprise avec la loi.

Le Groupe a lancé plusieurs initiatives en faveur de la diversité et l'inclusion pour identifier les formes possibles de discrimination telles que l'accord sur l'égalité hommes-femmes, qui vise à promouvoir l'égalité des chances professionnelles entre les hommes et les femmes.

Sur la base des résultats de l'enquête d'engagement des collaborateurs menée en 2022, le Groupe a élaboré un plan d'actions sur deux ans qui a été partagé à l'ensemble des collaborateurs. Il vise à mettre en place et à piloter des initiatives sur les opportunités d'amélioration, et ce, à tous les niveaux de l'organisation. Il abordera les trois opportunités d'amélioration identifiées à la suite de l'enquête :

- Favoriser une communication plus soutenue avec la Direction
- Promouvoir la transparence dans la gestion des carrières
- Insuffler un sentiment d'appartenance au niveau du Groupe, et non seulement au niveau de l'entité locale.

Sur la base de cette enquête, et pour favoriser un environnement de travail plus inclusif, le Groupe s'est doté d'un plan d'action DE&I (Diversité, Équité et Inclusion). Le Groupe souhaite cultiver la diversité intergénérationnelle, culturelle et internationale. Des campagnes de formation et de sensibilisation visent à éliminer tous les types de discrimination. Parmi les actions menées en 2023 :

- Former tous les recruteurs et acteurs RH contre les différentes formes de discriminations et leur faire prendre conscience de leurs propres biais, permettant ainsi de favoriser la diversité, l'inclusion et la parité au sein de l'entreprise.
- Former tous les managers en France - y compris le Top Management - contre les différentes formes de discriminations (notamment à l'intégration), ainsi qu'au harcèlement par le biais d'une formation distincte.
- Proposer des programmes de Leadership Groupe intégrant la notion de diversité et d'inclusion. Le Groupe vise à obtenir une proportion homme-femme équivalente ainsi qu'une diversité géographique pour toutes les entités du Groupe.
- Former tous les collaborateurs du Groupe en faveur de l'inclusion via un e-learning obligatoire sur la prévention de la discrimination comprenant une

sensibilisation aux biais inconscients les plus fréquemment observés dans l'entreprise.

- Comprendre les enjeux liés à la diversité et à l'inclusion en lançant la campagne « Un mois, un biais », menée au niveau du Groupe.

Le Groupe a mis en place plusieurs actions de sensibilisation et de formation aux sujets RSE. Les collaborateurs s'engagent quotidiennement pour l'environnement, à travers des événements dédiés à l'écomobilité ou en soutien aux communautés locales. D'autres actions effectuées par les collaborateurs du Groupe ont été menées à travers le monde. En outre, un module de formation obligatoire dédié à la RSE a été développé au niveau mondial.

Le Groupe s'engage auprès des communautés locales. Grâce au soutien de nos collaborateurs, plus de 744 initiatives ont été menées en 2023 dans plus de 150 pays, au profit des communautés et territoires locaux.

Dans sa Charte Éthique, le Groupe garantit les droits de chaque employé et s'engage à exclure toute forme de discrimination fondée sur les origines sociales ou nationales, la race, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, les croyances religieuses, les opinions politiques ou autres. Le Groupe s'oppose ainsi à tout type de harcèlement psychologique, physique et sexuel et promeut l'égalité des sexes. En 2023, un plan de formation spécifique sur l'identification et la prévention du harcèlement au travail a été dispensé à tous les managers du siège social de CMA CGM.

À l'instar de la Charte Éthique applicable aux employés, la Charte partenaire de CMA CGM définit les normes, en stricte conformité avec les lois et réglementations applicables, exigée de ses contractants tiers, y compris les fournisseurs, sous-traitants et partenaires de joint-venture. Dans la Charte partenaire, CMA CGM exige de ses partenaires commerciaux, fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent tous les droits humains et les normes du travail internationalement reconnus, tel que le travail des enfants, les heures travaillées ou le travail forcé.

Le Code de Conduite de CEVA Logistics - One CEVA Code - illustre l'engagement continu du Groupe à promouvoir un environnement

professionnel éthique, une vigilance et une logistique responsable, dans le respect des lois en vigueur. Le respect mutuel et le traitement équitable sont les pierres angulaires de la culture d'entreprise de CEVA Logistics.

Les trois documents susmentionnés sont disponibles sur les sites internet du Groupe et de CEVA Logistics.

Le Groupe CMA CGM dispose d'outils de gestion pour traiter la plupart des principaux impacts négatifs sur les droits humains applicables à ses opérations. En particulier en ce qui concerne :

- (i) La sécurité (p. ex. l'évolution des politiques et des processus vers des stratégies de sécurité plus avancées et basées sur la « culture de la sécurité » et les comportements de leadership, ou encore les chantiers navals soumis à des critères de santé et de sécurité (vérifiés par des audits sur site))
- (ii) Les heures de travail (p. ex. l'enregistrement numérique des heures de travail et de repos des navigants)
- (iii) Le dispositif de réclamations (p.ex. une fonction RH dédiée et accessible et une procédure d'alerte à disposition des navigants permettent un meilleur suivi et des actions correctives ciblées).

Le Groupe s'engage à renforcer son contrôle interne et sa gouvernance en matière de droits humains. En 2023, un responsable Groupe des droits humains a été nommé.

ENVIRONNEMENT

Les objectifs et les mesures clés en matière environnementale au sein de nos activités et de nos filiales sont présentés dans le Rapport RSE 2023 (Chapitre 1 à 4).

Pour limiter le réchauffement climatique et atteindre son objectif Net Zéro en 2050, CMA CGM déploie et explore des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement sur trois leviers :

1. Diversification et décarbonation du mix énergétique par le développement de carburants alternatifs : gaz naturel liquéfié (GNL), biométhane, e-méthane, biocarburants, méthanol et hydrogène.

2. Optimisation de la flotte et décarbonation des infrastructures :

Plusieurs actions ont été mises en œuvre au sein des terminaux et dépôts de l'activité de transport intermodal afin de réduire leur impact environnemental. Si les sites le permettent, des panneaux photovoltaïques sont installés afin qu'ils soient alimentés en électricité verte. Dix terminaux contrôlés par le Groupe (16 %) ont obtenu la certification ISO 14001.

CEVA Logistics investit dans des solutions innovantes visant à optimiser sa performance opérationnelle et donc réduire son empreinte environnementale. CEVA Logistics travaille notamment sur des logiciels intelligents de routing, de prévision des quantités et de modélisation des capacités. CEVA Logistics participe ainsi à optimiser le remplissage des camions et à réduire le nombre de livraisons.

CEVA Logistics optimise l'activité avec ses sous-traitants et agit pour réduire les émissions de CO₂ induites. Lors des appels d'offres, les sous-traitants sont interrogés sur la performance environnementale de leur flotte et leurs actions en faveur du développement durable.

3. Décarbonation des opérations

Le Groupe renforce et structure sa politique de R&D et d'innovation, en se dotant de ressources scientifiques et humaines et de partenariats industriels, académiques et start-up (incubateur ZEBOX).

Le Groupe mène des actions en faveur de la biodiversité, s'articulant autour de quatre piliers :

1) Mesurer notre impact : Depuis 2013, le Groupe est certifié ISO 14001 et réalise une évaluation de son impact environnemental à l'aide d'outils spécifiques à chaque activité, afin de cibler les actions et de maximiser leurs effets sur les « hotspots » de la biodiversité :

- Ocean Stewardship Coalition de UNGC (signature des « Sustainable Ocean Principles » en 2022 lors de la Conférence sur les océans à Lisbonne).
- Label « Green Marine Europe » de la Surfrider Foundation - certifié en 2022 et en juin 2023.

2) Réduire notre impact :

- **Viser « zéro pollution marine » :** mise en place de procédures renforcées pour éviter les déversements d'hydrocarbures, les pertes de conteneurs (grâce au routage météorologique) et le transfert d'espèces invasives par les eaux de ballast.
 - Système de récupération rapide d'hydrocarbures FORS (Fast Oil Recovery System) dédié à la récupération des déversements accidentels d'hydrocarbures.
 - Perte de conteneurs : veille météorologique, fleet centers, routage, système de sécurité des conteneurs à bord.
 - Système de traitement des eaux de ballast par UV.

• Lutter contre le trafic illicite d'espèces protégées :

- Depuis 2020, le Groupe CMA CGM a renforcé ses procédures de transport des espèces protégées, un commerce réglementé par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Lors du

transport de marchandises animales ou végétales, l'expéditeur doit indiquer expressément si l'espèce est couverte par la convention CITES et, le cas échéant, fournir le permis d'exportation requis. Le dispositif de formation interne, CMA CGM Academy, forme tous les agents commerciaux, notamment tous les nouveaux arrivants, au transport illégal d'espèces protégées, conçue avec la CITES et l'ONU DC (Office des Nations Unies contre les drogues et le crime).

- Partenariat avec la WWF pour un transport et une logistique plus durables.

- Partenariat avec l'Université d'Adélaïde concernant l'utilisation de l'IA.

- Suspension des exportations de bois depuis la Gambie et d'aïlerons de requin dans le monde entier.

• Réduire les collisions avec les cétacés.

- Réduction de la vitesse (10 nœuds) sur la côte est et la côte ouest des États-Unis et du Canada (programme Green Flag).

- Whale Safe : en partenariat avec le Marine Mammal Center et la Benioff Ocean Initiative, le Centre de Navigation de la Flotte de CMA CGM (Fleet Center) utilise depuis 2021 l'application Whale Safe. Des alertes sont automatiquement envoyées aux navires et réduisent le risque de collisions sur la côte ouest des États-Unis.

• Ne pas emprunter la Route du Nord pour préserver la biodiversité dans l'Arctique.

3) Préserver et restaurer les écosystèmes : les actions et engagements du Groupe vont au-

FOCUS SUR

L'OBJECTIF « ZÉRO PERTE DE CONTENEUR »

Nous avons placé le « zéro perte » en conteneur dans les objectifs prioritaires. Des pertes de porte-conteneurs peuvent survenir en raison de conditions de navigation difficiles ou d'incidents rares mais aussi lorsque l'expéditeur sous-évalue le poids du conteneur. Le Groupe CMA CGM continue à déployer les meilleures pratiques pour éviter toute perte : veille météorologique, centres de navigation de la flotte, routage météorologique et système de sécurité des conteneurs à bord.

Le Groupe échange également avec des associations d'armateurs, comme Armateurs de France, et avec les autorités compétentes pour réduire, collectivement, le risque de perte de conteneurs en mer. Enfin, CMA CGM soutient la position de l'OMI quant à la caractérisation des conteneurs de billets plastiques comme « dangereux », et l'obligation de changer le lieu et la manière dont ces conteneurs doivent être placés à bord des navires. Le Groupe CMA CGM, conscient des risques environnementaux générés, charge volontairement ses conteneurs en soute, afin d'éviter tout incident.

delà de la réduction de l'impact de ses activités maritimes et terrestres. Le Groupe soutient la recherche et les initiatives pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

• **Préserver les écosystèmes marins fragiles :**

- Restauration de mangroves
- Restauration des zones de posidonies en mer Méditerranée avec la Fondation de la Mer
- Restauration des récifs coralliens
- Élevage d'huîtres (5,5 millions d'huîtres) dans la baie de Chesapeake, aux États-Unis, avec la Chesapeake Bay Foundation.
- ONF : partenariat « lutte contre les incendies et restauration des forêts » en 2025.

4) Soutenir la recherche et l'innovation : conscient qu'il ne peut agir seul, le Groupe CMA CGM s'appuie sur les connaissances et l'expertise de partenaires scientifiques et d'ONGs. Pour une exploitation durable des océans, le Groupe s'est associé à des partenaires scientifiques comme **Woodshole et Ifremer**.

La CGM CGM s'engage à réduire le gaspillage des ressources, des emballages et des déchets sur ses activités. Le Groupe soutient les actions concrètes suivantes pour lutter contre les déchets plastiques :

- Le Plastic Scrap Ban mis en place depuis le 1^{er} juin 2022 (fin du transport des déchets plastiques).
- Le programme de réduction des déchets plastiques, issu du partenariat entre CMA CGM et Plastic Flamingo aux Philippines.
- L'expédition Plastic Odyssey : en septembre 2022, le Groupe CMA CGM s'associe à Plastic Odyssey pour bâtir un avenir sans déchets plastiques. Une expédition de trois ans est organisée dans les 30 pays les plus touchés par la pollution plastique, sur trois continents (Amérique du Sud, Afrique et Asie).
- Le programme « Green Ship » pour une meilleure gestion des déchets solides à bord.

La réduction des déchets et emballages, la récupération des eaux pluviales...

PROCÉDURE DE VIGILANCE VIS-À-VIS DE LA CLIENTÈLE « KNOW YOUR CUSTOMERS » (KYC)

Le Groupe CMA CGM a décidé d'étendre sa vigilance à sa clientèle en incluant un volet « Know Your Customers » (KYC).

Le Groupe a ajouté une fonctionnalité à son système d'information de transport maritime afin de déclencher des alertes sur certains clients qui, selon nos propres informations ou par des informations publiques, sont associés à un incident (contrebande, contrefaçon, faillite, violation des lois antiterroristes, violations des droits humains, défaut de déclaration de cargaison dangereuse, déclaration erronée concernant des espèces protégées, etc).

Les risques détectés peuvent être classés selon différents niveaux : sensible, très sensible ou critique. Cela permet d'attirer l'attention de nos collaborateurs lors d'un booking et les incite à être plus vigilants, par exemple en cas d'antécédents de déclaration trompeuse concernant une cargaison. Selon le niveau de risque, nos collaborateurs doivent demander l'autorisation du service concerné ou pour les niveaux les plus élevés, ne peuvent pas procéder au booking.

FOCUS SUR LES PROJETS DU GROUPE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

CPR Plankton (Continuous Plankton Recorder) est une étude océanographique basée sur des prélèvements de planctons dans le Pacifique. Le Groupe CMA CGM a déjà mis à disposition ses navires pour déployer le dispositif CPR et réaliser des relevés de planctons lors de la traversée de plusieurs navires – de mars 2018 à juillet 2023.

Antennes LoRa avec IFREMER : mise en place d'un réseau mondial d'observation de la biodiversité marine ouvert et gratuit à la communauté scientifique internationale. Ce réseau permettra de transmettre des données collectées par différentes plateformes en mer (grâce à des balises placées sur des animaux marins) afin de suivre la biodiversité et les écosystèmes marins. Parallèlement, CMA CGM dresse une liste noire des exportateurs soupçonnés d'être impliqués dans des trafics illicites. Les mesures de prévention peuvent aller jusqu'à la suspension volontaire de certaines exportations, comme celle de bois depuis la Gambie, qui contribue à la déforestation en Afrique de l'Ouest.

Whale Safe : Whale Safe est un outil technologique de cartographie et d'analyse qui affiche les données sur les baleines et les navires pour le canal de Santa Barbara, dans le but d'aider à prévenir les collisions mortelles entre les navires et les baleines. L'application, déployée depuis avril 2021 en collaboration avec l'Université de Californie de Santa Barbara, alerte automatiquement tous les navires de notre fleet center des risques de collision avec des cétacés sur la côte ouest des États-Unis. Ces alertes permettent aux navires d'adapter leur vitesse ou leur voie maritime pour limiter les risques de collision.

Partenariat avec l'Université d'Adélaïde pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages : l'objectif de ce partenariat est d'identifier les voies maritimes internationales à haut risque de trafic d'espèces sauvages et d'utiliser des techniques innovantes telles qu'un logiciel d'intelligence artificielle capable de détecter les conteneurs suspects et un projet pilote de dépistage non invasif (par échantillonnage de l'air) des types d'espèces transportées.

MESURE N°4 : LE MÉCANISME D'ALERTE

Tel que décrit dans notre Charte Éthique, le Groupe encourage une culture de remontée d'informations pour signaler de bonne foi des infractions présumées ou avérées aux lois, règlements ou à la Charte Éthique du Groupe. Toutes les parties prenantes internes et externes du Groupe (employés, clients, fournisseurs, sous-traitants, associations, syndicats, etc.) sont invitées à soumettre leurs rapports via le système de signalement, « la ligne d'alerte Ethics and Compliance Helpline de CMA CGM ».

La ligne d'alerte Ethics & Compliance Helpline de CMA CGM est accessible via le site internet du Groupe et permet de :

- Poser des questions au Département Éthique & Conformité.
- Déposer un signalement via un formulaire en ligne.
- Déposer un signalement via un numéro de téléphone dédié (répertorié par pays et disponible sur le site internet du Groupe ou l'intranet).
- Garantir l'anonymat de l'auteur du signalement, si ce dernier le souhaite et que la réglementation locale le lui permet.
- Bénéficier d'un accès à la plateforme 24h/24 et 7j/7.

La ligne d'alerte peut être utilisée pour signaler :

- Un cas de fraude et/ou de corruption.
- Des pratiques anticoncurrentielles.
- Des problématiques liées aux ressources humaines.
- Des violations des droits humains.
- Plus généralement, toute violation potentielle de la Charte Éthique ou des politiques du Groupe.

La ligne d'alerte Ethics & Compliance Helpline est ouverte à tous les employés de CMA CGM et aux tiers, y compris les fournisseurs et les sous-traitants. Ce dispositif concerne toutes les activités du Groupe, qu'elles soient maritimes que terrestres.

La direction Conformité Groupe reçoit l'alerte, analyse sa recevabilité et la nature des faits décrits avant d'assigner l'affaire à un enquêteur compétent.

Les « Investigations guidelines » du Groupe ont été élaborées pour informer les enquêteurs des bonnes

pratiques à mettre en place concernant la réalisation de ces enquêtes. Elles définissent les responsabilités et les missions des enquêteurs, qui doivent faire preuve d'impartialité et d'objectivité.

Toutes les informations fournies restent confidentielles, conformément aux dispositions réglementaires et à la politique du Groupe. De même conformément à la politique de non-représailles, le Groupe CMA CGM s'engage à protéger quiconque qui, de bonne foi, signale une violation potentielle de la loi ou des politiques internes, ferait l'objet de toute forme de représailles. Les personnes ayant signalé un problème ne subiront aucune conséquence négative sur le plan professionnel ou autre. Les managers devront prendre les mesures appropriées pour traiter les signalements de manière confidentielle et pour protéger les employés contre d'éventuelles représailles. Le non-respect de cette politique donnera lieu à une action disciplinaire qui peut aller jusqu'au licenciement.

La politique de non-représailles de CMA CGM s'applique à tous les collaborateurs du Groupe CMA CGM, y compris les employés de ses filiales, de ses sociétés affiliées et de ses coentreprises. Elle s'applique également aux non-salariés.

Par le biais de sa Charte partenaire, CMA CGM demande à ses partenaires commerciaux, fournisseurs et sous-traitants à signaler toute violation constatée ou suspectée, y compris par un membre du personnel de CMA CGM, lors de ses relations professionnelles avec le Groupe.

CEVA Logistics a déployé des dispositifs robustes de lancement d'alerte permettant aux employés de signaler tout cas présumé de traite d'êtres humains ou de travail forcé, ou bien des problèmes relatifs à la conformité ou à l'éthique.

L'utilisation du système de signalement du Groupe CMA CGM est encouragée par le biais des e-learning annuels obligatoires pour tous les collaborateurs.

Dans le cadre de sa politique de santé et de sécurité à bord, le Groupe s'engage à accompagner les navigants, par des procédures de suivi et d'alerte relatives à la gestion des risques psychosociaux. Les équipes à bord des navires disposent de différents outils pour gérer et suivre les incidents à bord :

- Une procédure d'enregistrement et d'investigation des plaintes par le biais d'une adresse cas de harcèlement ou d'intimidation. Les plaintes peuvent être envoyées directement à l'adresse électronique de l'équipe en charge de l'analyse des plaintes. Les plaintes sont suivies par nationalité et par catégorie, et leur statut est indiqué dans chaque rapport.
- En 2022, une procédure et une campagne de sensibilisation ont été mises en place dans le cadre du dispositif de prévention des risques psychologiques.
- Une ligne d'assistance téléphonique et une assistance psychologique sont disponibles pour tous les navigants.
- Les navigants peuvent également contacter un conseiller en risques psychosociaux pour les guider et les accompagner en cas de situation à risque.

Dans le rapport sur les Droits Humains, le cabinet de conseil a reconnu les efforts récents de CMA CGM pour améliorer sa ligne d'alerte Ethics & Compliance Helpline, y compris les plans visant à analyser les données afin d'identifier les modèles et les causes profondes, et de mieux comprendre les avis des employés concernant l'efficacité de la ligne d'alerte.

CHIFFRES CLÉS DU MÉCANISME D'ALERTE DU GROUPE

En 2023, 727 signalements ont été enregistrés dans le système Groupe. En 2023, aucun violation significative dans les domaines de la corruption, de la fraude interne, de la discrimination, du travail des enfants ou du travail forcé n'a été signalé via le mécanisme d'alerte.

MESURE N°5 : LE SUIVI DES MESURES

Les mesures font l'objet d'un suivi et leur efficacité est évaluée par les divers départements chargés de leur mise en œuvre.

Un panel d'indicateurs clés de performance a été défini, tous accompagnés d'objectifs, pour un suivi trimestriel au niveau du comité exécutif, dont les membres sont responsables de l'atteinte des objectifs fixés

Un travail de consolidation d'autres informations qualitatives et quantitatives est réalisé de manière trimestrielle par la Direction RSE et

présenté dans le cadre du rapport RSE annuel (Déclaration de Performance Extra-Financière). La sincérité de ces indicateurs est audité par un organisme tiers indépendant.

Les indicateurs clés de performance faisant l'objet de suivis, conformément à la loi sur le devoir de vigilance, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route des droits humains, CMA CGM souhaite élargir sa gouvernance des droits humains en interne. Cela lui permettra de

développer davantage le suivi des mesures de gestion des risques et des impacts négatifs en matière de droits humains, et l'évaluation de leur efficacité.

DROITS HUMAINS				
Indicateurs	Unité	2021	2022	2023
Part d'employés ayant effectués des formations obligatoires aux sujets d'éthique et de conformité	%	Non disponible	CMA CGM : 81,32 CEVA : 90,43	CMA CGM : 90 CEVA : 90
Nombre signalements reçus	Nombre	321	320	727
Nombre de nationalités	Nombre	182	175	168
Âge moyen des collaborateurs	Âge	39	39	39
Répartition par sexe	Femme/ Homme	37/63	35/65	37/63
Pourcentage de femmes à des postes de direction	%	32	32	34
Pourcentage de femmes au Conseil d'administration	%	42	42	42

SANTÉ, SÉCURITÉ ET SÛRETÉ				
Indicateurs	Unité	2021	2022	2023
Pourcentage des employés ayant accès à une couverture santé	%	Non disponible	CMA CGM : 98 CEVA Logistics : 95	CMA CGM : 98 CEVA Logistics : 100
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	-	CEVA : 4,2 Maritime : 1,2 Terminaux : 7,1 Terrestre : 9,1	CEVA : 3,6 Maritime : 0,7 Terminaux : 6,5 Terrestre : 13,8	CEVA : 5,5 Maritime : 0,7 Terminaux : 12,3 Terrestre : 11,0
Nombre d'accidents mortels	Nombre	1	3	2

ENVIRONNEMENT				
Indicateurs	Unité	2021	2022	2023
Scopes 1, 2 et 3 d'émissions de gaz à effet de serre	En millions de tonnes de CO ₂ e	Données non consolidées	39,3	39,7
Part des entrepôts CEVA équipés d'éclairage LED	%	63	75	84
Émissions d'oxyde de soufre (SOx) provenant des activités maritimes	En milliers de tonnes	74	71	68
Émissions d'oxyde d'azote (NOx) provenant des activités maritimes	En milliers de tonnes	590	575	553
Émissions de particules provenant des activités maritimes	En milliers de tonnes	56	54	51
Conteneurs perdus en mer	Nombre	0	69	4
Pollution majeure par hydrocarbures en mer	Nombre	0	0	0
Production de déchets solides	En m ³ par navire et par mois	135	144	148
Production de boues	En milliers de tonnes	173	179	186

ACHATS RESPONSABLES				
Indicateurs	Unité	2021	2022	2023
Nombre de fournisseurs évalués	Nombre	14 594	14 884	Changement d'indicateur suivi
Part de fournisseurs évalués	%	Non disponible	Non disponible	59



SIÈGE SOCIAL : 4 QUAI D'ARENCO - 13002 MARSEILLE